

La démarche environnementale de GPV France



RÉDUIRE

notre empreinte carbone

GPV France a décidé de mettre en place un programme d'évaluation de son empreinte carbone en comptabilisant ses émissions de CO₂.

Notre empreinte carbone est évaluée sur un périmètre comprenant les émissions de CO₂ liées à l'usage des matières premières, le processus de fabrication, les trajets des salariés et les activités administratives.

CONTRIBUER

à la gestion durable des forêts

La mise en œuvre d'une politique d'achat de matières premières certifiées permet à GPV France de garantir un taux très élevé de matières issues de forêts gérées durablement.

DIMINUER

nos volumes de déchets dangereux

Pour toute activité industrielle, la production de déchets nécessite une gestion rigoureuse qu'il faut impérativement maîtriser pour répondre aux contraintes réglementaires. En agissant sur les quantités de déchets, nous réduisons les risques de pollution directe ou indirecte dans le milieu naturel.

nos impacts sur l'eau

En préserver la qualité est primordial pour GPV France. Ainsi, même si les impacts de son activité sur l'eau demeurent faibles, la politique de l'entreprise est de poursuivre ses actions pour améliorer la qualité de ses rejets.

* Seuil imposé par notre arrêté préfectoral.
** Demande Chimique en Oxygène.

nos impacts dans l'air

Au même titre que pour l'eau, la qualité de l'air est également une priorité pour GPV France. L'entreprise garde pour objectif de réduire ses rejets dans l'air.

PROMOUVOIR

l'achat et la consommation de produits éco-responsables

Nos actions visent à accompagner nos clients dans la promotion de produits éco-conçus, par des campagnes de communication, formations, créations de supports dédiés...

BILAN ANNUEL

+0,7 %

de tonnes de CO₂
par million
d'enveloppes produites.

99,5 %

d'approvisionnement
en matières premières
certifiées.

+24,3 %

de tonnes de déchets
industriels dangereux produits
par million d'enveloppes.

48,3 %

du seuil* du taux de DCO**
dans les eaux usées.

+15,1 %

de quantité de produits
solvantés utilisés par million
d'enveloppes.

85 %

de produits
de correspondance
certifiés à marques GPV.

OBJECTIF / AN

-1 %

de tonnes de CO₂
par million
d'enveloppes produites.

Assurer et maintenir

95 %

d'approvisionnement
en matières premières
certifiées.

-2 %

de tonnes de déchets
industriels dangereux produits
par million d'enveloppes.

Ne pas dépasser

80 %

du seuil* du taux de DCO**
dans les eaux usées.

-2 %

de quantité de produits
solvantés utilisés par million
d'enveloppes.

80 %

de produits
de correspondance
certifiés à marques GPV.